

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [96] (2008)
Heft: 1523

Artikel: Agenda Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sortir à Genève

*Livresse,
un café-librairie original et convivial*

«Librairie en tous genres, boissons à toute heure», voici le slogan du café librairie Livresse fondé par Véronique Gendre et Véronica Jud. Depuis décembre 2007, c'est une clientèle plutôt hétéroclite qui fréquente ce lieu caractérisé par un doux anticonformisme.
Ambiance

Amal Safi

C'est dans un décor qui rappelle son petit chez-soi que l'on peut déguster un café et écouter les conseils avisés de Véronique Gendre et Véronica Jud. L'idée d'un tel projet est née d'une passion partagée pour les livres et d'une vision du monde commune: «féministe, à gauche et émancipatrice». Elles tenaient à monter un café-librairie qui ne propose pas seulement une littérature généraliste, mais trouvaient intéressant de mettre en valeur la littérature LGBT. Les librairies suivent aussi de près la production littéraire concernant la problématique de genre sans se priver de mettre en avant des «coups de coeur» qui ne correspondent pas à ces critères. Le souci principal, et cela se ressent, est de mettre tout le monde à l'aise.

En définitive, c'est une certaine philosophie qui se dégage du projet de Veronica Jud et de Véronique Gendre: Livresse est un lieu qui met en valeur une littérature alternative dans une ambiance doucement anticonformiste.

*Livresse se situe dans le quartier de Plainpalais,
au 5, rue Vignier.
www.livresse.ch*



L'image et le sacré

Le 18 octobre 2008 à 14h au Théâtre Saint-Gervais, projection du film *Stalker* (A. Tarkovski, 1979), suivie d'une conférence donnée par Maya Szczepanska, Université de Paris 1 Les voies de la pensée et de l'iconographie russes dans un film d'Andréï Tarkovski.

**Pour le droit à
l'avortement !**



**Pour une
maternité désirée !**

Agenda Genève

*Un délai de 30 ans
le droit à l'avortement en Suisse*

«Avortement libre et gratuit», exige le MLF et d'autres mouvements féministes. L'accès à la contraception et le droit à l'avortement représentent l'une des principales revendications des mouvements de libération des femmes. Le documentaire d'Alex Mayenfisch retrace les trente années nécessaires à la Suisse afin d'obtenir le droit à l'avortement. Témoignages et débats publics des archives de la TSR rendent compte des délibérations houleuses et des nombreuses actions politiques qui ont finalement abouti, en 2002, au régime du délai (1).

Les années septante, c'est 50 à 60'000 avortements par année dont 40'000 sont clandestins ce qui signifie souvent tarifs abusifs et problèmes médicaux. De cette réalité, deux constats s'imposent: les femmes qui ont décidé d'avorter sont prêtes à tout pour le faire, l'accès à un avortement sûr est réservée aux femmes qui en ont les moyens. Il s'agit, pour le MLF et d'autres, que les femmes s'approprient leur propre corps et puissent décider en toute autonomie de leur destin! Education sexuelle, droit à la contraception et à l'avortement, ces questions de morale sexuelle suscitent des débats houleux et hautement émotionnels. Certains opposants – issus de milieux religieux fondamentalistes – veulent imposer leurs croyances au lieu de laisser chacune faire ses choix selon leur situation et leurs convictions. L'une des craintes des adversaires du droit à l'avortement était la banalisation de l'acte. Aujourd'hui, environ 10'000 avortements ont lieu par année en Suisse...

(1). Les articles 118 à 121 du Code pénal – introduits en 1942 – interdisent l'avortement et prévoient des peines d'emprisonnement pour la femme qui avorte comme pour la personne qui l'aura aidée à avorter. L'avortement est autorisé si la santé ou la vie de la mère sont en danger. L'interprétation de cette clause diffère selon les cantons. Le 2 juin 2002, la population vote pour la loi fédérale du «régime du délai» qui autorise l'avortement durant les douze premières semaines de la grossesse.

*Avant-première: lundi 6 octobre à 18h30 à La Comédie, Genève
Projection suivie d'un débat en présence du réalisateur;
Diffusion sur TSR2 le 19 octobre à 20h30*